

Commune de SAINT CLAIR SUR L'ELLE

Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaients présents : MM. François VERGNE, Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Françoise LOQUET, Jean-Marc VARIN, Thérèse LANGE, Anne-Marie RABEC, Magali BAZIRE (sauf délibération 2018 - N°05/01), Fabienne LENOËL, Annick JOUFFLINEAU, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE

Absent excusé : Stéphane LECHANOINE

Date des convocations : 22 mai 2018

Date d'affichage : 5 juin 2018

Monsieur Jean-Marc VARIN remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur Stéphane LECHANOINE, conseiller municipal de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Monsieur Philippe GAILLARDON pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

DELIBERATION 2018 - N°05/01 : LOTISSEMENT « BOCAGE DE L'ELLE » : COMITE DE SELECTION POUR LE RECRUTEMENT DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE

Madame le Maire fait part que l'avis d'appel public à la concurrence, pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du lotissement « Bocage de l'Elle » a été publié dans Ouest-France Calvados le 23/05/2018, la Manche Libre le 25/05/2018 et sur le site Internet e-marchespublics.com.

La date limite de réception des candidatures est fixée au lundi 25 juin 2018 à 12h00.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de mettre en place un comité pour ouvrir les plis et participer aux auditions des candidats qui seront sélectionnés en phase 2.

Après en avoir délibéré, le comité est composé de :

Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Présidente du comité

Membres titulaires : Messieurs Stéphane LECHANOINE, François VERGNE, Jean-Marc VARIN

Membres suppléants : Messieurs Philippe GAILLARDON, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE et Serge ANFRAY

Membre consultatif : le CAUE de la Manche

Le Conseil Municipal autorise :

- le comité de sélection à procéder à l'ouverture des plis prévue le 28 juin 2018
- le comité de sélection à retenir 3 candidats pour la phase audition
- le comité de sélection à procéder à l'audition de 3 candidats prévue le 12 juillet
- le comité de sélection à retenir le candidat qui accomplira la mission de maîtrise d'œuvre
- Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tous documents afférents au dossier dans la limite des crédits inscrits au budget.

Il est prévu l'aménagement de 28 à 30 parcelles d'environ 500 m². Les travaux de viabilisation

pourraient démarrer début 2019 pour une mise en vente des parcelles 2^{ème} semestre 2019.

DÉLIBÉRATION 2018 - N°05/02 : RENOVATION ET AGENCEMENT DE LOGEMENTS LOCATIFS AU-DESSUS DE LA POSTE : RECRUTEMENT DU COORDINATEUR POUR LA MISSION SPS

Pour la rénovation et l'agencement de logements locatifs au-dessus de la Poste, Madame le Maire rappelle qu'elle a été autorisée par le Conseil Municipal, par délibération : 2018 - N°04/01 du 17 avril 2018, à lancer un marché pour le recrutement d'un coordinateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS).

Madame le Maire rappelle les critères d'attribution : 65 % valeur technique et 35 % valeur financière.

6 entreprises ont été consultées et 5 ont fait parvenir un devis.

Au vu des critères d'attribution, après analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient le mieux disant : la SARL Mesnil System'
- accepte le devis de la SARL Mesnil System' pour un montant de 1 578 € HT soit 1 893.60 € TTC pour la mission de coordinateur SPS
- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier

DÉLIBÉRATION 2018 - N°05/03 : RENOVATION ET AGENCEMENT DE LOGEMENTS LOCATIFS AU-DESSUS DE LA POSTE : RECRUTEMENT POUR LE DIAGNOSTIC AMIANTE-PLOMB

Pour la rénovation et l'agencement de logements locatifs au-dessus de la Poste, Madame le Maire rappelle qu'elle a été autorisée par le Conseil Municipal, par délibération : 2018 - N°04/02 du 17 avril 2018, à lancer un marché pour les diagnostics amiante et plomb.

5 entreprises ont été consultées et 4 ont fait parvenir un devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient l'offre du moins disant : la SARL Mesnil System'
- accepte le devis de la SARL Mesnil System' pour un montant de 800 HT soit 960 TTC pour les diagnostics amiante et plomb. Prix sur la base de 10 prélèvements à analyser maximum pour le diagnostic amiante.
- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier

RENOVATION ET AGENCEMENT DE LOGEMENTS LOCATIFS AU-DESSUS DE LA POSTE : COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LES ARCHITECTES CONCERNANT LA CONCEPTION DU PROJET

Monsieur Serge ANFRAY relate le compte-rendu de la rencontre avec les architectes concernant le diagnostic du projet pour la rénovation et l'agencement de logements locatifs au-dessus de la Poste.

L'objectif des deux architectes associés pour cette opération est de rénover le local à moindre coût.

Le projet tel que envisagé est réalisable : 2 logements pour utilisation temporaire au 1^{er} étage, un logement dans les combles.

MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE : POINT SUR LES TRAVAUX

Madame le Maire fait le point sur le déroulement des travaux de la Maison Pluridisciplinaire de Santé. Les peintures sont en cours.

Un ordre de service pour prolongation d'un mois du délai de livraison a été transmis aux entreprises.

En effet, suite aux intempéries de cet hiver, les travaux ont pris un mois de retard. La fin des travaux est donc programmée pour fin juillet.

DÉLIBÉRATION 2018 - N°05/04 : MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE : ECLAIRAGE DU PARKING

Madame le Maire fait part qu'il est nécessaire d'installer l'éclairage public sur le parking de la Maison Pluridisciplinaire de Santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte la fourniture et la pose de candélabres sur le parking de la Maison Pluridisciplinaire de Santé et en complément dans la rue des jardins.

- accepte le devis de l'entreprise SORAPEL pour un montant de 9 669.50 € HT soit 11 603.40 € TTC.

- autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

POINT SUR LES TRAVAUX VOIRIE

- Aménagement de la rue Sire de Creully :

Madame le Maire rappelle le coût estimatif de l'aménagement de la rue Sire de Creully qui s'élève à 126 000 € HT.

Une demande d'aide financière au titre de la DETR a été demandée auprès des services de la Préfecture de la Manche.

Suite à ce dépôt, Madame le Maire informe qu'une subvention a été accordée pour un montant de 18 996 €.

DÉLIBÉRATION 2018 - N°05/05 : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE A TEMPS COMPLET SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe peut prétendre, du fait de son ancienneté, à un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Il est donc nécessaire de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les articles suivants:

Article 1^{er} : Objet :

Il est créé à compter du 1^{er} juin 2018 un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe (grade d'avancement).

Article 2 : Budget prévu :

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux grades et emplois ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice.

Article 3 : Exécution

Le Maire et le Receveur Municipal sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité.

Article 4 : Effet

Le tableau des effectifs est modifié à compter du 1^{er} juin 2018 de la manière suivante :

Filière : Administrative, Catégorie : C, Cadre d'emploi : Adjoints Administratifs territoriaux,

Grade :

Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, Fonction : secrétariat de mairie, Statut titulaire, Temps de travail : 35 heures Effectif : 1 ;

Il est précisé que cette décision sera applicable en cas d'avis favorable du comité technique paritaire (CTP) et de la commission Administrative Paritaire (CAP) sur le projet ci-dessus exposé.

DÉLIBÉRATION 2018 - N°05/06 : FLEURISSEMENT COMMUNAL : ORGANISATION DES PRIX « COUP DE CŒUR »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, comme en 2017, d'attribuer, après passage d'un jury extérieur, un prix « coup de cœur » aux habitants ayant fait un effort particulier de fleurissement. Toute maison fleurie peut donc potentiellement recevoir un prix. Aucune inscription ne sera à effectuer.

Il est décidé d'allouer 4 prix « coup de cœur ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer des bons d'achats aux 4 gagnants « coup de cœur ».

Ainsi, il est proposé des bons d'achats de 25 € pour chaque « coup de cœur ». Le fleurissement doit être visible depuis la voie publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le principe de cette récompense.

Les bons permettront d'acheter des plantes et accessoires de jardinage auprès du magasin « Fleurs et Bois » à Saint Clair sur l'Elle, des Pépinières d'Elle à Villiers-Fossard et le GAEC LEBLAY à Cerisy la Forêt. La facture correspondante sera réglée par la commune.

DÉLIBÉRATION 2018 - N°05/07 : FLEURISSEMENT COMMUNAL : PARTICIPATION AU CONCOURS DEPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'inscrire la commune de Saint Clair sur l'Elle au concours départemental des villes et villages fleuris.

Le thème du fleurissement, cette année, est « le jardin ». Deux brouettes en bois, fabriquées par un agent technique, ont été installées devant la mairie et près de la fleuriste, à la place des pianos. Des bénévoles ont réalisé un mannequin jardinier.

Madame le Maire et le Conseil Municipal remercie vivement l'ensemble de la commission fleurissement et des bénévoles pour leur implication et le travail effectué et les félicite pour cet embellissement du bourg.

DÉLIBÉRATION 2018 - N°05/08 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 : DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population des habitants de la commune se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

Ce recensement est important pour la commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population légale, mise à jour chaque année fin décembre, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplômes, nombre de pièces,...diffusés au mois de juin suivant.

Désormais, chaque personne recensée peut répondre aux questionnaires du recensement par Internet. Ce mode de réponse améliore la qualité du service rendu aux habitants et permet de réaliser d'importantes économies de moyens. Il doit être proposé de manière systématique en première instance par les agents recenseurs. La réponse sur questionnaire papier reste possible pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser Internet.

L'INSEE demande de désigner dès maintenant le coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement.

Le coordonnateur communal devra ensuite être nommé par arrêté municipal avant le 30 juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne Monsieur Nicolas LE FEIVRE, adjoint administratif à la commune de St Clair sur

l'Elle, en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2019

- désigne Madame Milène GODIN en tant que coordonnateur suppléant
- charge Madame le Maire de prendre l'arrêté de nomination

Madame le Maire indique que la commune devra recruter 2 agents recenseurs pour cette période.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Départ de l'Adjudant-Chef PASSION :

Madame le Maire informe du départ de la gendarmerie de Saint Clair sur l'Elle de l'adjudant-chef PASSION.

- Paroisse :

Madame le Maire informe que Monsieur le curé, Tony YVER, quitte les paroisses de St Jean de Daye et de St Clair sur l'Elle à compter du 1^{er} septembre. Il part à Torigny les villes.

Aucun remplaçant n'a été nommé à ce jour.

Monsieur le curé a indiqué mettre en vente la Bergerie à St Clair sur l'Elle. Il n'est donc plus possible de la louer.

- Voirie :

- o Empiètement voirie publique :

Il est constaté que de nombreuses haies non entretenues de particuliers empiètent sur la voie publique, empêchant parfois l'accès aux trottoirs. Il est donc demandé aux habitants d'entretenir les haies jouxtant la voirie publique.